



## Erreur de virement de loyer commise par la banque

Par **sandrineL\_old**, le **14/06/2007** à **18:43**

Ma banque a effectué le virement de deux loyer (en février et mai 2007) sur le compte de mon ancien propriétaire alors que j'avais rendu mon appartement fin janvier. J'avais bien entendu annulé le virement automatique pour cet ancien propriétaire au bénéfice du nouveau à compter de février 2007. L'erreur vient bien de ma banque mais celle-ci refuse de me re-créditer cette somme et me renvoie vers mon ancien propriétaire qui ne souhaite pas me les reverser non plus ( car affaire actuellement en délibéré au tribunal pour la restitution de la caution qu'il ne souhaitait pas me rendre). Puis-je porter plainte contre ma banque ou quels sont mes recours ? D'avance merci. Cordialement